

BIBLIOTHÈQUES DES UNIVERSITÉS STATISTIQUES 1954-1955 (*fin*)¹

LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Les tableaux statistiques du prêt « interuniversitaire » traduisent, cette année encore², le développement de ce service : accroissement du nombre global des emprunts (+ 405, soit 4,6 %) et du nombre de prêts (+ 428, soit 3,2 %). Par rapport à l'année scolaire 1953-1954, le nombre de volumes empruntés à l'extérieur par les bibliothèques universitaires a augmenté surtout à Lyon (77 %), à Bordeaux et Clermont-Ferrand (23 %), Toulouse (18 %), Nancy (10%), ces deux dernières bibliothèques étant, de beaucoup, celles qui empruntent le plus; il a diminué au contraire, notamment à Poitiers (41 %), à Grenoble (28 %), à Rennes (22 %). Un peu plus faibles que l'année précédente pour Paris, Alger et Nancy, à peu près stationnaires à Poitiers, les chiffres du prêt ont partout ailleurs augmenté et notamment à Lyon (51 %), à Strasbourg (26 %), à Aix et Montpellier (13 %), etc...

Les tableaux du prêt interuniversitaire ne tiennent compte, pour Paris, que des bibliothèques dont les statistiques sont établies d'après le cycle de l'année scolaire. Il convient de mentionner en outre 190 volumes prêtés en 1955 par la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 250 par la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine.

Il est normal que les emprunts des bibliothèques de l'Université de Paris ne représentent qu'une très faible partie de l'ensemble des emprunts (3,5 %) et qu'au contraire le nombre de volumes prêtés par ces bibliothèques (compte tenu des prêts de la Bibliothèque Sainte-Geneviève et de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine) représente une proportion notable de l'ensemble des prêts (32 %; 21 % pour la seule bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris). Il convient de signaler aussi que le nombre de volumes prêtés par la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg représente près de 30 % du total des prêts.

D'une manière générale, depuis l'année scolaire 1949-1950, date à laquelle

1. Voir : *B. Bibl. France*. 1^{re} année, n° 10, pp. 677-694, tabl. I-VI.

2. Voir : *Bull. Inf. Dir. Bibl. France*. 3^e année, n° 4, avril 1954, pp. 96-101, 2 tabl.; 4^e année, nos 7-8, juillet-août 1955, pp. 220-224, 2 tabl.

Tableau VII

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Statistique du prêt entre bibliothèques. — Année scolaire 1954-1955.

Emprunts.

BIBLIOTHÈQUES	TOTAL EN VOLUMES		EMPRUNT DIRECT				par l'intermédiaire du Service central des prêts
	1953-1954	1954-1955 col. 3 + 7	TOTAL en vol.	aux B. U. %	aux B. M. %	aux bibl. étr. %	
	1	2	3	4	5	6	7
Paris.							
Paris-Sorbonne	294	258	258	47,6 %	0,3 %	3,8 %	—
F. de Droit	17	36	36	100 %	—	—	—
F. de Médecine	18	15	15	100 % ⁽¹⁾	—	—	—
F. de Pharmacie	2	2	2	100 %	—	—	—
TOTAL	331	311	311				
B. N. U. Strasbourg..	829	850	850	71,8 %	10,9 %	15 %	—
Départements.							
Aix-Marseille	653	683	681	94,2 %	3 %	1,6 %	2
Alger	417	361	361	98 %	—	1,6 %	—
Besançon	207	193	193	96,8 %	1,5 %	1 %	—
Bordeaux	527	649	635	94,3 %	3,7 %	0,4 %	14
Caen	129	96	93	93,5 %	3,2 %	—	3
Clermont-Ferrand ² ..	531	657	627	87,7 %	3,3 %	6,6 %	30
Dijon	340	366	346	93,6 %	4 %	2,3 %	20
Grenoble	307	219	203	85,7 %	2,4 %	3,4 %	16
Lille	304	287	286	93 %	6,6 %	—	1
Lyon	359	638	636	81,7 %	1,5 %	8 %	2
Montpellier	614	590	579	92 %	6,5 %	1,3 %	11
Nancy	1.153	1.272	1.263	96,7 %	0,3 %	0,9 %	9
Poitiers	339	200	200	95 %	3,5 %	—	—
Rennes	418	323	269	94,8 %	0,7 %	4,4 %	54
Toulouse	922	1.090	1.081	92,5 %	3,2 %	1,9 %	9
TOTAUX	7.220	7.624	7.453	Moy. 92,6 %	Moy. 2,9 %	Moy. 2,2 %	171

1. Bibliothèques universitaires et écoles de médecine.

2. Bibliothèque municipale et universitaire.

Tableau VIII

BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Statistique du prêt entre bibliothèques. — Année scolaire 1954-1955.

Prêts.

BIBLIOTHÈQUES	TOTAL EN VOLUMES		PRÊT DIRECT				par l'intermédiaire du Service central des prêts
	1953-1954	1954-1955 col. 3 + 7	TOTAL en vol.	aux B. U. %	aux B. M. %	aux bibl. étr. %	
	1	2	3	4	5	6	
Paris.							
Paris-Sorbonne	929	813	732	75,8 %	4,6 %	2,4 %	81
F. de droit	68	88	76	85,5 %	3,9 %	—	12
F. de médecine	3.560	2.780	2.752	24,7 %	0,4 %	1 %	28
F. de pharmacie	113	167	157	96,8 %	1,2 %	1,9 %	10
TOTAL	4.670	3.848	3.717				131
B. N. U. Strasbourg.	3.168	4.012	3.943	54,8 %	17,3 %	22,3 %	69
Départements.							
Aix-Marseille	750	848	815	86,6 %	5 %	3,5 %	33
Alger	140	102	96	77 %	6,2 %	5,2 %	6
Besançon	108	118	94	70,2 %	8,5 %	21,2 %	24
Bordeaux	725	763	729	84,3 %	4,3 %	1,2 %	34
Caen	98	125	114	85,1 %	9,6 %	3,5 %	11
Clermont-Ferrand (1).	254	287	230	40 %	50 %	3,9 %	57
Dijon	54	85	74	70,2 %	12,1 %	14,8 %	11
Grenoble	303	316	291	83,1 %	6,1 %	10,6 %	25
Lille	363	368	355	85,6 %	4,5 %	8,7 %	13
Lyon	464	701	693	82,2 %	6 %	9,9 %	8
Montpellier	536	607	607	58,4 %	30,7 %	5,9 %	(2)
Nancy	758	675	667	73,5 %	3,8 %	22 %	8
Poitiers	138	134	110	81,8 %	15,4 %	2,7 %	24
Rennes	315	357	313	63,2 %	29 %	3,5 %	44
Toulouse	443	469	450	74,6 %	16,6 %	5,1 %	19
TOTAUX	5.449	5.955	5.638	Moy. 77,2 %	Moy. 9,8 %	Moy. 8,1 %	317

1. Bibliothèque municipale et universitaire.

2. 7 manuscrits prêtés à la Bibliothèque nationale.

remontaient les premières statistiques générales que nous ayons pu établir, les prêts ont augmenté, proportionnellement, plus que les emprunts, ce qui traduit de toute évidence, et notamment en province, un enrichissement des bibliothèques universitaires, qui achètent beaucoup plus d'ouvrages et de périodiques qu'il y a cinq ans. À Lille, nous dit le conservateur, les ouvrages récents nécessaires à l'enseignement et à la recherche sont généralement achetés. Ne sont demandés en prêt que les ouvrages « épuisés ou difficiles à acquérir » ou les revues très spécialisées.

En 1949-1950, en ce qui concerne les bibliothèques universitaires des départements (y compris la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg) 5 bibliothèques seulement prêtaient plus de livres qu'elles n'en empruntaient; en 1954-1955, 9 bibliothèques sur 16 (Strasbourg, Grenoble, Caen, Lille, Aix-Marseille, Bordeaux, Rennes, Lyon et Montpellier) prêtent plus qu'elles n'empruntent et, pour les autres, la proportion des prêts a très nettement augmenté. Ainsi se confirme également la tendance déjà constatée d'un élargissement des services de prêt des bibliothèques universitaires au bénéfice de bibliothèques d'autres catégories.

Dans l'ensemble, les bibliothèques universitaires des départements empruntent encore 92,6 % des livres aux autres bibliothèques universitaires françaises (même pourcentage qu'en 1953-1954); en revanche, près de 25 % des livres prêtés directement par ces bibliothèques vont, soit à d'autres catégories de bibliothèques françaises — et notamment aux bibliothèques municipales — soit à des bibliothèques étrangères. On note en particulier, en 1954-1955, un accroissement très sensible du nombre de prêts consentis par les bibliothèques universitaires à des bibliothèques étrangères et envoyés directement; à cela s'ajoutent les envois faits par l'intermédiaire du Service central des prêts. Les chiffres d'emprunts et de prêts effectués par l'intermédiaire de ce service concernent pour une grande part en effet les emprunts et les prêts à l'étranger. Mais, de plus en plus, lorsque cela leur est possible, les bibliothèques universitaires françaises s'entendent directement avec les bibliothèques étrangères.

Quant aux sections médicales, il semble bien que leurs services de prêt entre bibliothèques se soient très largement développés au cours de l'année scolaire 1954-1955. Si 73 % des prêts enregistrés par la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris concernent normalement des établissements parisiens, la plus grande partie des envois faits par la poste sont destinés aux bibliothèques universitaires et aux écoles de médecine (680 vol., soit 23 % des prêts). La Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris continue donc d'apporter une aide fort appréciable aux sections médicales de province. Cependant, la circulation des livres entre ces sections elles-mêmes paraît augmenter considérablement. Peu à peu, ainsi que nous l'avions déjà noté l'an dernier, l'écart considérable entre le nombre de prêts et le nombre d'emprunts, — ce dernier étant généralement le

plus important dans les sections médicales — tend à se réduire. Et même, certaines d'entre elles commencent à prêter plus de livres qu'elles n'en empruntent : c'est maintenant le cas de la Section médecine de Marseille (209 prêts, 199 emprunts) comme c'était déjà celui de Montpellier. A Lyon, prêts et emprunts s'équilibrent. Les chiffres de prêt les plus importants sont ceux de Nancy et de Bordeaux, bien que, dans ces deux sections, les emprunts soient nettement plus nombreux encore. On note enfin que, dans l'ensemble, les sections médicales ont elles-mêmes prêté plus d'ouvrages à des bibliothèques étrangères, soit directement, soit par l'intermédiaire du Service central des prêts.

* * *

D'après les précisions données en outre par quelques rapports, la circulation des demandes de prêt continue évidemment à être beaucoup plus importante que la circulation des livres. La Bibliothèque universitaire centrale de Lille a fait suivre, après recherches, 2.058 demandes et la Bibliothèque universitaire de Toulouse, 2.611 pour les deux sections.

De plus en plus cependant, les services de renseignements du Catalogue collectif des ouvrages étrangers et de l'Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours interviennent dans le circuit du prêt interuniversitaire, pour les ouvrages et les périodiques étrangers récents, et permettent de satisfaire rapidement certaines demandes de prêt.

On peut estimer actuellement à 55 % la proportion de réponses positives fournies par le Service de renseignements du Catalogue collectif des ouvrages étrangers. Cette proportion ne concerne que les ouvrages récents¹ (depuis 1950), tout au moins pour ceux dont les références figurant sur la demande comportaient une date. Comprendre dans cette statistique les demandes d'ouvrages publiés antérieurement ou celles, malheureusement trop nombreuses, dont les références sont imprécises (35 % environ ne sont pas datées) fausserait évidemment les chiffres. Il convient de signaler en outre que, parmi les réponses négatives (actuellement encore 45 %), un certain nombre ne le sont en fait qu'à titre provisoire, en particulier celles qui correspondent à des ouvrages très récents. Les références en sont notées par le Service de renseignements et si, par la suite, les fiches de ces ouvrages parviennent au Catalogue collectif, la bibliothèque qui les avait recherchés en est avertie.

En ce qui concerne les périodiques, la proportion de réponses positives faites par le Service de renseignements de l'I. P. P. E. C. aux bibliothèques universi-

1. Pour les ouvrages antérieurs, on ne peut éviter que les demandes continuent de circuler de bibliothèque en bibliothèque. Leur envoi au Catalogue collectif ne peut guère être envisagé que comme un dernier recours.

taires, pour les périodiques étrangers en cours est de 80 %. Désormais, les bibliothèques universitaires auront directement à leur disposition, outre les volumes multigraphiés du *Catalogue collectif des périodiques : Paris et universités de province* et les « Listes départementales des périodiques français et étrangers en cours », l'*Inventaire permanent des périodiques étrangers* qui sera publié vers la fin de 1956 et dont les mises à jour feront l'objet de suppléments annuels et de refontes périodiques¹.

L'utilisation systématique, dans chaque bibliothèque emprunteuse, de l'ensemble des catalogues collectifs devrait éviter, pour les autres bibliothèques, de vaines recherches et une perte de temps, et permettre de procurer au lecteur, dans les meilleurs délais, le livre qu'il demande ou, sinon, de lui donner rapidement une réponse précise, qu'elle soit positive ou non.

Quoi qu'il en soit, il semble qu'un assez grand nombre de demandes émanant des bibliothèques universitaires soient généralement satisfaites. Pour Poitiers, le pourcentage est de 79 %, pour Lyon, de 75 %; pour Aix-Marseille, il varie suivant les sections : 74 % pour la section droit-lettres, 75 % pour la section médecine, 80 % environ, pour la section sciences. De son côté, la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris a pu répondre favorablement à 50 % des demandes de prêt émanant des bibliothèques universitaires ou des écoles de médecine de province.

Les périodiques entrent toujours pour une grande part dans la circulation des livres du prêt interuniversitaire : 23 % des livres empruntés par la Bibliothèque universitaire de Lyon (section centrale : droit-lettres-sciences) et par la Bibliothèque universitaire d'Aix (droit-lettres); et, pour ces mêmes bibliothèques, respectivement 46 % et 34 % des prêts. Mais les chiffres fournis par les deux sections de Marseille accusent une proportion beaucoup plus élevée de périodiques empruntés ou prêtés, ce qui est parfaitement normal pour les disciplines scientifiques et médicales : à la section sciences, les périodiques représentent 85,3 % des emprunts et 75,5 % des prêts; à la section médecine, 86 % des emprunts et 79 % des prêts.

Parmi les périodiques prêtés ou empruntés, on signale un grand nombre de périodiques étrangers : par exemple, parmi les périodiques prêtés par la section centrale de Lyon, les périodiques étrangers comptent pour 78 %. Il est à noter, nous dit le rapport du service du prêt de la Bibliothèque universitaire de Lyon, que, surtout dans le domaine des périodiques, ce sont très souvent les mêmes livres qui sortent. Des périodiques comme le *Journal of experimental zoology* ou la

1. Il faut noter d'ailleurs que, pour les nouveaux périodiques, dont on sait que les premiers fascicules ont paru très récemment, il y aura toujours intérêt à consulter le Service de l'I. P. P. E. C. : le fichier de base sera constamment tenu à jour et contiendra évidemment, par rapport à l'édition ou au supplément imprimé, des renseignements plus récents.

Botanical gazette ont été empruntés plus de dix fois... On pourrait certainement multiplier ces exemples, notamment en ce qui concerne les sciences naturelles où les périodiques étrangers importants sont loin de figurer dans toutes les bibliothèques universitaires.

Au contraire, il semble bien que les ouvrages français prêtés sont généralement plus nombreux que les ouvrages étrangers : 66 % à la section centrale de Lyon, 60 % à Aix (droit-lettres).

Comment se répartissent les prêts par grandes disciplines ? Si l'on met à part les sections médicales, on constate qu'à Lyon, pour 411 livres envoyés, 64 % concernent les lettres, 25 % les sciences, 1 % le droit ; à la Bibliothèque universitaire d'Aix-Marseille, sur 606 livres prêtés, 63,5 % proviennent de la section droit-lettres (lettres : 50,2 %, droit : 13,3 %) et 36,5 % de la section sciences.

Quant aux emprunts de ces bibliothèques, on constate qu'à Lyon le plus grand nombre de demandes concernent les disciplines littéraires alors que la section des sciences de Marseille emprunte à l'extérieur beaucoup plus que la section droit-lettres à Aix. Pour les disciplines littéraires, la Bibliothèque universitaire de Lyon demande surtout des ouvrages et des périodiques de littérature française et étrangère (54 %) et, dans des proportions sensiblement égales entre elles (12 % environ), des publications concernant l'antiquité, la linguistique, l'histoire et la géographie. A Aix, les demandes concernent surtout l'histoire et la géographie, la littérature, la philosophie et les sciences religieuses ; à la section des sciences, à Marseille, 64 % des emprunts concernent les sciences naturelles.

Nous avons pu, en 1955, grâce à l'analyse fournie pour 1953-1954 par la Bibliothèque universitaire de Clermont-Ferrand, faire quelques remarques sur la nature des demandes de prêt non satisfaites¹. Les rapports de Lyon et d'Aix-Marseille nous donnent pour 1954-1955 des indications à ce sujet, et, d'autre part, le bibliothécaire du Catalogue collectif des ouvrages étrangers a pu nous communiquer les observations qu'il a pu faire lui-même d'après les demandes qui sont passées par son service.

Première remarque, les demandes non satisfaites portent surtout sur des ouvrages. Il y a relativement peu de périodiques introuvables, sauf, peut-être, dans le cas de certaines revues étrangères (à Lyon en littérature étrangère, à Marseille, en sciences). Il serait intéressant de savoir quels sont ces périodiques, s'il s'agit de revues de caractère général ou de publications très spécialisées ; s'il s'agit de collections anciennes et s'il n'y a pas, en dehors des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de Paris prospectées par le *Catalogue collectif des périodiques*, des organismes susceptibles de les posséder ; ou bien si ce sont plutôt des périodiques très récents, et qui seront sans doute acquis par la suite et apparaîtront tôt ou tard dans les fiches de l'I. P. P. E. C.

1. *Bull. Inf. Dir. Bibl. France*. 4^e année, n^o 4, avril 1955, pp. 95-100.

Quant aux diverses disciplines sur lesquelles portent ces lacunes, ce sont, pour une assez grande part, la littérature française et, plus encore, les littératures étrangères... A Lyon, par exemple, 27 % des demandes d'ouvrages ou de périodiques concernant ces disciplines (en tout 55 demandes) n'ont pas été satisfaites, soit 3 % pour la littérature française et 25 % pour les littératures étrangères. A Aix, 48 % des demandes non satisfaites, à la section droit-lettres, portent également sur la littérature. A Aix, on signale en outre que 26 % des demandes en histoire et géographie ont donné lieu à des réponses négatives, 12 % pour la philosophie et les sciences religieuses, 9 % pour le droit et les sciences politiques, 3,6 % pour les beaux-arts, etc... A Lyon, on signale 17 demandes non satisfaites pour le droit et les sciences politiques, 10 ouvrages étrangers concernant l'antiquité, 9 demandes pour l'histoire et la géographie, 6 pour les beaux-arts, etc... Une dizaine de demandes concernant les sciences (6 ouvrages, 4 périodiques) ont reçu également des réponses négatives, à la section sciences de Marseille (60 demandes en tout).

Ces constatations sont assez analogues, dans l'ensemble, à celles que nous avons pu noter pour Clermont-Ferrand en 1953-1954, et elles sont nettement confirmées par les remarques faites au service du Catalogue collectif des ouvrages étrangers. D'une manière générale, une analyse rapide des renseignements qui lui ont été demandés et pour lesquels ce service n'a pu fournir de réponse positive montre que beaucoup de ces demandes correspondent à des séries de recherches particulières, à l'occasion de diplômes d'études supérieures ou de thèses, et pour lesquelles on a fait à fond la bibliographie d'un sujet bien déterminé. On a pu relever par exemple des séries de demandes concernant Tacite, Rudyard Kipling, la ville de Bath, etc... ou centrées sur des recherches relatives à la condition de la femme dans la société moderne...

Si l'on se place au point de vue des diverses disciplines représentées, les réponses négatives du Catalogue collectif des ouvrages étrangers permettent de déceler les lacunes les plus fréquentes. Cependant, il y a une nette distinction à faire suivant que les demandes formulées par les bibliothèques concernent ou non des ouvrages récents. Pour ces derniers, les demandes non satisfaites portent en premier lieu sur les sciences, ensuite sur les langues et les littératures étrangères, en particulier l'anglais et l'italien dont l'étude paraît prendre une place de plus en plus importante dans l'enseignement des langues vivantes. Quant aux lacunes anciennes que l'on peut constater d'après les demandes parvenant au Catalogue collectif en dernier recours, après avoir circulé entre toutes les bibliothèques universitaires, elles concernent en premier lieu les langues et littératures étrangères et principalement aussi l'anglais et l'italien; elles portent ensuite surtout sur les ouvrages relatifs à l'étude de l'antiquité (archéologie, philologie, etc...).

Sans vouloir tirer de ces observations générales des conclusions trop systématiques, nous trouvons ici néanmoins une confirmation de ce qui a été dit maintes

fois au sujet des fonds des bibliothèques universitaires et de leurs insuffisances — et plus particulièrement des lacunes graves dans les fonds littéraires : textes ou études littéraires et surtout dans le domaine étranger.

Il faut souhaiter que l'on puisse un jour, en rassemblant les renseignements précis que pourront fournir les services du prêt des bibliothèques universitaires et ceux que conserve le service du Catalogue collectif des ouvrages étrangers, étudier les moyens de combler les lacunes qui paraîtront les plus graves, grâce à une entente, à l'échelon national, entre les diverses bibliothèques intéressées.

*
* *

La circulation des livres entre les bibliothèques d'étude serait sans doute beaucoup plus importante encore si l'usage du microfilm ne tendait à se généraliser et si les chercheurs n'avaient pris peu à peu l'habitude de recourir à ce procédé pour obtenir les documents qui leur sont nécessaires et, en particulier, la copie d'articles de périodiques qu'ils peuvent ainsi conserver dans leurs propres dossiers ou dans les collections de leurs laboratoires. Le plus souvent, ils s'adressent directement aux services photographiques de leur choix et même, dans le cas des membres de l'enseignement supérieur ou des chercheurs rattachés à une université, sans passer par la bibliothèque universitaire. Mais ces services photographiques ont, dans beaucoup de cas, nécessairement recours aux collections des bibliothèques universitaires, notamment à Paris où le Centre de documentation du Centre national de la recherche scientifique emprunte beaucoup aux bibliothèques de l'Université. Ces prêts à court terme pour photographie sont notés à part dans les différents services de prêt des bibliothèques universitaires de Paris. En 1954-1955, celles-ci ont confié plus de 5.300 volumes au Centre de documentation du C. N. R. S. principalement (95 % environ) ou au service photographique de la Bibliothèque nationale et à divers autres établissements (Pharmacie : 2.720 volumes prêtés, Médecine : 1.769, Sorbonne : 770, Droit : 18, B. D. I. C. : 52, Sainte-Geneviève : 11).

D'une manière générale, ce n'est qu'exceptionnellement que les bibliothèques universitaires peuvent répondre aux demandes de microfilms ou de photocopies qui peuvent leur être faites directement. La plupart ne disposent pas d'atelier photographique. Pour toutes les bibliothèques universitaires de province, on ne peut signaler que 46 microfilms exécutés (Alger, Montpellier, Nancy) et 123 photocopies (Lyon, Montpellier). Ces bibliothèques reçoivent d'ailleurs assez peu de demandes. A Paris, la Bibliothèque Sainte-Geneviève a répondu à 38 demandes, la Bibliothèque de la Sorbonne à 17, la B. D. I. C. à 3.

Deux bibliothèques universitaires seulement disposent à Paris d'un véritable service photographique et sont en mesure de répondre directement aux demandes qu'elles reçoivent : la Bibliothèque d'art et d'archéologie, bibliothèque qui sta-

tutairement ne peut prêter aucun document à l'extérieur et qui en 1955 a exécuté 2.305 clichés répondant à 35 demandes (chiffre très inférieur, il est vrai, à celui des années précédentes, le service n'ayant pu fonctionner à plein) et surtout la Bibliothèque de la Faculté de médecine dont nous donnerons ici les principaux chiffres statistiques. Sur 7.688 demandes de travaux, 7.009 ont pu obtenir satisfaction : 3.362 microfilms d'articles de périodiques, 2.843 microfilms de thèses et 1.804 photocopies, le tout représentant 251.603 images photographiques. Ces chiffres témoignent à la fois de l'activité croissante de ce service et de son utilité en face des besoins considérables de la recherche médicale en matière de documentation.